

Mossakowska, Maria

Quelques remarques sur λυχναψία et λυχνοκαία

The Journal of Juristic Papyrology 26, 105-115

1996

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Maria Mossakowska

QUELQUES REMARQUES
SUR ΛΥΧΝΑΨΙΑ ET ΛΥΧΝΟΚΑΙΑ *

Le terme *λυχναψία* est attesté dans la littérature grecque depuis 400 av. J.-C. environ, et apparaît dans les documents papyrologiques et les ostraca à la période romaine. Les auteurs antiques identifèrent *λυχναψία* à *λυχνοκαία*, qui figure déjà dans des textes provenant du V^e siècle av. J.-C. En dépit de preuves assez nombreuses de l'emploi des deux mots leurs significations dans certains contextes restent obscures.

Jusqu'à maintenant ce sujet n'a pas été étudié de manière satisfaisante: dans un article publié en 1940 à propos d'un papyrus de la fondation Reine Élisabeth, Marcel Hombert et Claire Préaux¹ donnent un commentaire très intéressant sur la désignation du mot *λυχναψία*. La même année, Adolf Rusch publie un article dans la *Real-Encyclopädie* sur ce mot.² Cependant, ces deux études ne prennent pas en considération certains contextes d'utilisation des deux mots. D'autres chercheurs traitent ce sujet de façon marginale en faisant appel à ces seuls deux articles. Je présenterai ici plusieurs contextes d'emploi de ces deux termes permettant de préciser leurs sens. Je m'attarderai sur l'aspect lexical, les questions historiques et culturelles et les sources correspondantes ne seront pas approfondies.

* Je remercie vivement Tomasz DERDA, Jean GASCOU, Jerzy KOLENDO, Jan Krzysztof WINNICKI et Ewa WIPSYCKA pour leurs remarques.

¹ M. HOMBERT, C. PRÉAUX, "Les papyrus de la Fondation Égyptologique Reine Élisabeth", *CdE* 29 (1940), pp. 145-146.

² A. RUSCH, "Lychnapsia" [dans:] *RE-Suppl. VII*, Stuttgart 1940, col. 420-423.

I. SOURCES LITTÉRAIRES

Λυχναψία apparaît pour la première fois chez Kephisodoros (environ 400 av. J.-C.) dans un petit fragment d'une de ses comédies,³ mais le contexte en est malheureusement obscur. Environ 600 ans plus tard, Athenaios, en citant le texte de Kephisodoros, explique que le mot λυχναψία est synonyme du terme λυχνοκαυτία.⁴ Dans le lexicon d'Hesychios, daté probablement du V^e siècle ap. J.-C., le mot λυχνοκαΐα est expliqué par λυχναψία.⁵

Λυχνοκαΐα apparaît chez Hérodote. Ce dernier décrit en effet une cérémonie nocturne en l'honneur de Neith qui avait lieu le 13 Epiphi à Saïs. Cette fête commémorait l'arrivée de Neith et son fils Rê à la ville, après la création du monde.⁶ Durant la cérémonie on allumait des lampes. Cette fête des lampes, Hérodote l'appelle λυχνοκαΐη.⁷

Dans un fragment d'une comédie de Kratinos, au V^e siècle av. J.-C., on peut aussi trouver le mot λυχνοκαΐα, mais il apparaît dans un contexte obscur.⁸

Au I^{er} siècle ap. J.-C., Flavius Josèphe dans son *Contra Apionem* emploie également le terme λυχνοκαΐα pour désigner l'action d'allumer des lampes pendant certaines fêtes juives.⁹

³ Éd. KOCK, I fr. 11.

⁴ XV, 701 b: λυχνοκαυτίαν δὲ ἦν οἱ πολλοὶ λέγουσιν λυχναψίαν Κηφισόδωρος ἐν ᾿Υί.

⁵ Éd. SCHMIDT, vol. III, L 1482: λυχνοκαΐαν· λυχναψίαν.

⁶ Cf. A. B. LLOYD, *Herodotus Book II, Commentary 1-98 (= EPRO 43)*, Leiden 1976, pp. 280-281.

⁷ II, 62: Ἐς Σαῖν δὲ πόλιν ἐπεὰν συλλεχθῶσι, τῆς θυσίης ἐν τῇ νυκτὶ λύχνα καίουσι πάντες πολλὰ ὑπαίθρια περὶ τὰ δώματα κύκλω. [...] Καὶ τῆ ὀρθῆ ὄνομα κείται Λυχνοκαΐη.

Une fête analogue en l'honneur de Neith avait lieu à Esna: cf. S. SAUNERON, *Les fêtes religieuses d'Esna aux derniers siècles du paganisme (= Esna V)*, Le Caire 1962, pp. 247-302. Sur d'autres cérémonies nocturnes de caractère semblable dans les cultes égyptiens, cf. en Égypte: S. SAUNERON, "L'Abaton de la campagne d'Esna", [dans:] *Festschrift Herman Junker*, II. Teil (= *MDAIK* 16 [1958]), pp. 275-6; à Rome: *CIL* I¹, p. 270 et le commentaire de M. S. SALEM, "The »Lychnapsia Philocaliana« and the Birthday of Isis", *Jour. of Rom. Stud.* 27 (1937), pp. 165-167.

⁸ Éd. KOCK I, fr. 227.

⁹ II, 9: λύχρον γὰρ οὐδέπω δῆλον ὅτι πρόσθεν ἐωράκασιν οἱ τὰς τοσαύτας καὶ τηλικαύτας λυχνοκαΐας ἐπιτελοῦντες.

L'illumination était pratiquée par les Juifs p. ex. durant la fête de Hanûkkha, cf. M. D. HERR, "Hanukkah" [dans:] *Encyclopedia Judaica*, vol. 7, Jerusalem 1972, col. 1283-1284.

Chez Cassius Dio (II^e/ III^e siècle), *λυχροκαΐα* apparaît dans un fragment sur l'arrivée d'Aurelius Zotikos à la cour d'Héliogabale. Le mot en question désigne dans ce texte l'illumination du palais impérial.¹⁰

Au IV^e siècle, Libanios, mentionne dans un discours l'éclairage de nuit à Antioche. Il le décrit comme étant magnifique, et le compare avantageusement à la *λυχροκαΐα* égyptienne.¹¹ Ce passage peut être compris comme une allusion à la *λυχροκαΐα* décrite par Hérodote, il peut être aussi une référence à l'éclairage d'Alexandrie à cette époque.

Le mot *λυχναψία* se rencontre également dans des textes d'auteurs chrétiens. Ainsi, Épiphanios, au IV^e siècle, décrit les coutumes de certains groupes chrétiens tombés en hérésie. Il mentionne qu'ils se rassemblaient dans leurs chapelles pour prier du soir jusqu'au matin entourés de nombreuses lumières — *μετὰ πολλῆς λυχναψίας καὶ φώτων*.¹²

Dans une lettre écrite en 431, Cyrille d'Alexandrie décrit le Concile œcuménique d'Éphèse. Un fragment de ce texte indique que lors de leur sortie de l'église le soir, après la destitution de patriarche de Constantinople — Nestorius, les participants au concile étaient accompagnés par des porteurs de flambeaux et des femmes avec des encensoirs. Cette sortie était donc une occasion marquée par la joie et "l'illumination en ville" — *λυχναψία ἐν τῇ πόλει*.¹³

Au V^e siècle Socrate Scolastique utilise dans son *Historia Ecclesiastica* le mot *λυχναψία* pour désigner l'action d'allumer des lampes le soir à l'église.¹⁴

Enfin, à la première moitié du VII^e siècle, dans la *Chronicon Paschale* écrit probablement à Constantinople, le mot *λυχναψία* désigne une illumination

¹⁰ 80, 16, éd. E. CARY: [...] καὶ στεφανώμασιν ὡσπερ ἐν πανηγύρει ἡσκημένους, ἐς τὸ παλάτιον λυχροκαΐα πολλῆ λαμπόμενος ἐσήλθε.

¹¹ *Oratio XI*, 267: καὶ τὴν ἡλίον λαμπάδα λαμπτήρες ἕτεροι διαδέχονται τὴν Αἰγυπτίων λυχροκαΐαν παριόντες, καὶ διενήνοχεν ἐνὶ μόνῳ παρ' ἡμῖν νύξ ἡμέρας τῷ τοῦ φωτὸς εἶδει.

¹² *Adversus haereses III*, 2; éd. P⁶G 42, 757, B: ἐν ἄλλοις δὲ τόποις φύσει καὶ ἐκκλησίας ὁμοιώματι ἑαυτοῖς ποιήσαντες, καθ' ἑσπέραν καὶ κατὰ τὴν ἑω μετὰ πολλῆς λυχναψίας καὶ φώτων συναθροισζόμενοι [...], ὡσπερ θεὸν ἐξιλεούμενοι, ἑαυτοὺς ἀπατῶσιν.

¹³ *Lettre 24*, éd. SCHWARTZ, ACO I, 1, 1, ll. 7-9: ἐξελθόντας δὲ ἡμᾶς ἐκ τῆς ἐκκλησίας προέπεμψαν μετὰ λαμπάδων ἕως τοῦ καταγωγίου (λοιπὸν γὰρ ἦν ἑσπέρα) καὶ γέγονε πολλὴ θυμηδία καὶ λυχναψία ἐν τῇ πόλει, ὥστε καὶ τὰς γυναῖκας θυμιατήρια κατεχούσας προηγείσθαι ἡμῶν.

¹⁴ V, 22; éd. P⁶G 67, 639: ἐν Ἑλλάδι δὲ, καὶ Ἱεροσολύμοις, καὶ Θεσσαλία, τὰς ἐν ταῖς λυχναψίαις εὐχὰς παραπλησίως τοῖς ἐν Κωνσταντίνου πόλει Ναυατιανοῖς ποιοῦνται. Ὁμοίως δὲ καὶ ἐν ἡμέρᾳ Σαββάτου καὶ Κυριακῆς, αἰεὶ περὶ ἑσπέραν μετὰ τῆς λυχναψίας, οἱ πρεσβύτεροι καὶ ἐπίσκοποι τὰς Γραφὰς ἐρμηνεύουσιν.

organisée en signe de joie après une victoire contre les barbares.¹⁵

Les textes mentionnés ici montrent donc que les termes *λυχναψία* et *λυχνοκαΐα* pouvait aussi bien désigner une illumination liée au culte qu'un éclairage à caractère civil.

II. SOURCES PAPHYROLOGIQUES

Λυχναψία apparaît dans les textes papyrologiques à l'époque romaine. Pourtant, le mot *λυχνοκαΐα* est attesté déjà à la fin de la période ptolémaïque. Dans la plupart des documents, ces mots se réfèrent à l'illumination d'un temple. Les *γραφαὶ ἱερέων καὶ χειρισμοῦ* contiennent parfois des informations sur de telles illuminations. Ces documents, sorte de rapport annuel écrit pour l'administration romaine, contiennent des listes des prêtres et du mobilier de certains temples ainsi que des informations sur leurs revenus.¹⁶

Deux rapports de ce type, provenant de Soknopaiou Nèsos, l'un postérieur à 117 ap. J.-C.¹⁷ (*SPP* XXII 183), et l'autre daté de la moitié du deuxième siècle environ (*SB* VI 9199) concernent probablement le même temple dédié à plusieurs dieux.¹⁸ Ces documents contiennent des informations sur les besoins annuels en huile réservée à l'éclairage quotidien.

Dans le premier document, ce besoin est exprimé de la façon suivante (col. V, 101-103): *ἐν ἐλαλίῳ χρηστῷ*¹⁹ [δα]πανῶν[ται] κατ' ἔτος εἰς λ[υχναψί]αν τῶν θεῶν ἐκάσ[τη]ς ἡμέρας [μετρητ]αὶ ἕξ. Dans le second, on mentionne (ll. 11-12): *εἰς τὴν κατ' ἔτος λυχναψίαν τῶν θεῶν) ἐκάσ[τη]ς ἡμέ[ρας] μετρηταὶ ἕξ*]. Dans les deux cas, le passage concernant l'illumination est lacunaire et peut être reconstruit en *λυχναψία* ou *λυχνοκαΐα*. La quantité d'huile précisée dans ces papyrus est de 6 *metretai*.

¹⁵ P. 309; éd. *PG* 92, 788 A: Καὶ ἀντῷ τῷ ἔτει μηνὶ Γορπιαίῳ τῇ πρὸς ἡ' Καλανδῶν Ὀκτωβρίων ἡμέρα Παρασκευῇ ἐδηλώθη ἀνηρῆσθαι Ἀταούλφον βάρβαρον ἐν τοῖς ἄνω μέρεσιν ὑπὸ τοῦ δεσπότητος Ὀνωρίου. Καὶ γενομένης λυχναψίας τῇ ἕξῃς ἵππικὸν ἤχθη, ὡς καὶ πομπὴν εἰσελθεῖν.

¹⁶ Sur ce genre de documents cf. Hombert, Préaux, *op. cit.*, pp. 148-149; E. H. GILLIAM, "The Archives of Temple of Soknobraisis at Bacchias", *Yale Class. Stud.* 10 (1947), pp. 191-198; J. E. G. WITHEHORNE, "Tuscius and the Temples again (*SB* VI 9066)", *CdE* 54 (1979), pp. 143-148; F. BURKHALTER, "Le mobilier des sanctuaires d'Égypte et les »listes des prêtres et du cheirismos«,", *ZPE* 59 (1985), pp. 123-134.

¹⁷ Sur la datation de ce document cf. H. CUVIGNY, "Une prétendue taxe sur les autels: le φόρος βωμῶν", *BIFAO* 86 (1986), pp. 108-109.

¹⁸ Cf. Hombert, Préaux, *op. cit.*, pp. 134-149.

¹⁹ Sur l'expression *ἐλαιον χρηστόν* cf. M. MOSSAKOWSKA, "Les huiles utilisées pour l'éclairage en Égypte (d'après les papyrus grecs)", *JJP* 24 (1994), pp. 119-125.

Un papyrus fragmentaire daté du premier siècle (*P. Aberd.* 62), de nature semblable aux précédents et provenant probablement de Soknopaiou Nèsos contient ce passage (ll. 2-4): Σοκνο]παίου ὑπὲρ ἡμερῶν [ζ? δραχμὰς] καὶ εἰς λυχνοκαΐαν [...]. L'état de conservation de ce document ne permet malheureusement pas d'interpréter ce fragment de manière satisfaisante.

Nous connaissons une autre *γραφὴ ἱερέων καὶ χειρισμοῦ* dans laquelle est aussi mentionnée une illumination de temple. Il s'agit d'un document rédigé en 171 ap. J.-C. et qui concerne les temples de Soknokonis et Soknobrais de Bacchias (*SB VI* 9320). Les prêtres y déclarent organiser l'illumination des temples par leur propre financement (ll. 54-55): τὰς δὲ λυχναψίας τοῦ ἱεροῦ ἐκ τοῦ ἰδίου ποιούμεθα. Mais le texte ne précise pas s'il s'agit d'illumination quotidienne ou de fête.

Un texte provenant d'Arsinoé et daté de 215 ap. J.-C. concerne le temple de Jupiter Capitolin (*BGU II* 362). Il contient la liste des dépenses pour les besoins du temple et de son personnel. Parmi elles, on remarque souvent les frais d'huile réservée à l'illumination dans le temple: ἐλαίου εἰς λυχναψίαν ἐν τῷ σηκῶ (*passim*).

Une illumination dans un temple payée avec de l'argent privé est attestée par un papyrus provenant d'Herakléopolis (*BGU VIII* 1854). Il est probablement daté entre l'an cinquante et l'an quarante du I^{er} siècle av. J.-C. Le document contient une plainte émanant d'un prêtre à un stratège. Il ressort de ce papyrus qu'un certain Imouthès se faisait une obligation d'organiser une illumination permanente — ἀδιαλ]ίπτως τὰς λυχνοκαΐας τοῖς θεοῖς (l. 4) — dans un temple dont nous ignorons le nom. Ce personnage devait fournir l'huile nécessaire pour allumer des lampes. Après sa mort, d'après la reconstitution de l'éditeur, l'héritier a abandonné cette obligation et le prêtre demande au stratège d'intervenir pour l'obliger à poursuivre le paiement.

Le papyrus *P. Merton I 27* daté de 191/192 ap. J.-C. contient des comptes de gestion d'un grand domaine. Dans une liste de comptes d'ouvrier des vignes, se trouve la phrase (l. 15): τιμῆς ἐλαίου εἰς λυχναψί(α)ν Σαραπίου Νήσου [...] — "valeur de l'huile destinée à l'illumination dans le Sarapeion à Nèsos [...]".²⁰ Il est probable que ces frais étaient payés par le propriétaire du domaine au titre d'une obligation que nous ignorons.

Certaines informations sur la *λυχναψία* à caractère culturel se trouvent aussi dans les ostraca. Un groupe d'ostraca daté du II^{ème} et III^e siècle ap. J.-C. et trouvé dans l'enceinte sacrée du temple de Séthi I^{er} à Gournà contient des

²⁰ Sur l'identification du lieu cf. P. PRUNETI, *I centri abitati dell'Ossirinchite*, Firenze 1981, p. 119.

comptes divers.²¹ Sont mentionnées entre autres les dépenses pour l'huile d'illumination des fêtes organisées, probablement par une association, en l'honneur d'Apollon (λυχναψία Ἀπόλλωνος).²² Chaque fois, le prix indiqué est de quatre drachmes. Dans deux de ces ostraca, on mentionne aussi les dépenses d'illumination organisée pour une réunion d'une association (λυχναψία συνόδου).²³ Cette illumination coûtait chaque fois une drachme et une obole.

L'illumination dans les temples égyptiens nécessite une étude approfondie qui n'est pas ici notre propos.²⁴ Cependant, il faut attirer l'attention sur le fait que le mot λυχναψία ainsi que le mot λυχνοκαΐα, dans les documents papyrologiques, désignait un rite quotidien d'allumage des lampes dans lequel la purification par la flamme devait chasser les mauvais esprits.²⁵ Les mêmes termes pouvaient signifier aussi les illuminations organisées à l'occasion des fêtes.

Dans un contexte différent, les mots λυχναψία et λυχνοκαΐα apparaissent dans deux documents papyrologiques de la période romaine. Le premier, daté entre 114 et 117 ap. J.-C., provient d'Hermoupolis (*P. Amh.* II 70).²⁶ Il s'agit d'un édit d'un préfet qui limite les dépenses liées à l'exercice des fonctions du gymnasiarque. Ce texte est conservé par fragments. Parmi les obligations financières du gymnasiarque devant être réduites, sont mentionnées les frais de λυχναψία (l. 10). Malheureusement, nous ignorons le lieu de cette illumination ainsi que sa nature.

²¹ Z. BORKOWSKI, "Vorläufige Analyse der griechischen Ostraca aus dem Bereich des Sethos-Tempels in Qurna" [dans:] K. MYŚLIWIEC, *Keramik und Kleinfunde aus der Grabung im Tempel Sethos' I. in Gurna*, Mainz am Rhein 1987, pp. 90-93.

²² N° 2, 3; n° 3 col. I, 6; n° 4 col. II, 9; n° 5 col. I, 3.

²³ N° 3 col. I, 7; n° 4 col. II, 10.

Sur des associations religieuses dont les membres se servaient de lampes durant leurs réunions, cf. aussi: *SB* VI 9348, 18 (169-170 ap. J.-C.); *O. Tait* II 1861, 7 (III^e siècle ap. J.-C.); *SB* I 5991 (époque romaine).

²⁴ Sur ce sujet cf.: W. BARTA, "Kult" [dans:] *Lexikon der Ägyptologie*, vol. III, 1980, col. 842-843; H. G. FISCHER, "Fackeln und Kerzen" [dans:] *L. d. Ä.*, vol. II, 1975, col. 79-81, ainsi que les articles de R. GRIESHAMMER: "Feuer" [dans:] *L. d. Ä.*, vol. II, col. 205-206 et "Licht", [dans:] *L. d. Ä.*, vol. III, col. 1033-1034.

Nous connaissons aussi d'autres textes papyrologiques et épigraphiques qui concernent l'allumage des lampes dans les temples égyptiens, mais dans ces documents n'apparaît ni le mot λυχναψία ni le terme λυχνοκαΐα, p. ex.: *W. Chrest.* 67, 10-13 (115-114 av. J.-C.); *SB* III 6156, 11-12 (57 av. J.-C.); *P. Oxy.* XII 1453, 16-18 (30/29 av. J.-C.).

²⁵ Cf. Hombert, Préaux, *op. cit.*, p. 146; Grieshammer, *op. cit.*, col. 1034.

²⁶ Sur ce document cf. N. LEWIS, "NOHMATA ΛΕΓΟΝΤΟΣ", *BASP* 9 (1972), pp. 61-62.

Enfin, un dernier papyrus daté probablement de l'année 191-192 ap. J.-C. et provenant de Karanis contient des fragments de comptes de rétributions pour différents services et produits (*P. Cairo Goodsp.* 30). Parmi ces notes se trouve le paiement concernant une illumination (col. 42, 10: Κολόβω λυχνοκαίας [...]). Le texte ne contient aucune précision supplémentaire sur la nature de cette illumination, et nous ignorons qui était Kolobos.

III. Λυχναΐία τῆς πόλεως

Dans les documents papyrologiques de la période byzantine, le mot *λυχναΐία* apparaît dans l'expression *λυχναΐία τῆς πόλεως*. Le premier texte de ce groupe est daté du V^e siècle (*SPP VIII* 988). Ce document est partiellement abîmé. Dans un fragment, on trouve la mention: *λόγου ἐλαίου λυχνοψίας*²⁷ *τῆς πόλεως τετάρτης ἰν[δικτιῶνος] χρυσοῦ νομισμάτια τρία* (ll. 2-3) — “au titre de l'huile pour l'illumination de la ville, pendant la quatrième indiction, trois solides”. Le contexte de ce passage n'est pas clair et nous ignorons le nom de la ville de provenance.

Un autre document, du V^e siècle également, provenant du nom hermapolite,²⁸ contient un reçu pour une illumination de ville — *εἰς τὴν λυχνοψία τῆ[ς] πόλεως* (*PSI Omaggio Congr.* XX 19, 3-4). Mais la première partie du texte étant très endommagée, nous ne pouvons pas interpréter ce passage de manière sûre.²⁹

²⁷ Le phénomène du changement d'a en o était répandu dans la langue grecque en Égypte (cf. F. Th. GIGNAC, *A Grammar of the Roman and Byzantine Periods*, vol. I, Milano 1976, pp. 288-289). Gignac, *loc. cit.*, suggère que ces voyelles étaient confondues à cause de l'indifférenciation des sons résultant de l'interférence des langues égyptienne et grecque.

Le cas du mot *λυχναΐία*, comme m'a suggéré Tomasz DERDA, peut prouver aussi qu'à l'époque byzantine on ne se rendait plus compte de l'étymologie du mot lequel est dérivé du substantif *λύχνος* et du verbe *ἄπτω*. Le phénomène analogue est attesté p.ex. dans *P. Naqlun I 9* (VI^e siècle) où le mot *μυρεψός* (dérivé du substantif *μύρος* et du verbe *ἔψω*) apparaît sous la forme *μυροψός* (ll. 23, 27, 28, 29).

²⁸ J'ai reçu cette information par une lettre de Jean GASCOU.

²⁹ Lucia PAPINI — l'éditeur de ce document — restitue le texte d'une manière qui me semble être incorrecte. Elle suggère qu'un certain Dioscouridès a payé au collecteur d'impôt de l'argent destiné à la *λυχναΐία τῆς πόλεως*. Cette restitution détermine l'interprétation du document. Faute des documents analogues, nous ne pouvons pas vérifier cette interprétation.

Le document suivant est un papyrus non publié du VI^e siècle (P. Vindob. G 570a + 613 + 14125 + 14323 + 15929).³⁰ C'est un codex qui contient une comptabilité enregistrant les contributions collectives de divers villages. A la col. I, l. 3 on mentionne un paiement (de montant perdu) au titre de la *λυχν(αψία) πόλεως* pour le village de Tertembuthis (nom hermopolite).

Le dernier document de ce groupe est un papyrus copte daté du VIII^e siècle (CPR IV 190). Il est en très mauvais état de conservation et nous ne savons pas de quoi il s'agit précisément. On y mentionne deux fois la ville de Hermoupolis.³¹ Dans ce document se trouve aussi le passage *ⲛⲧⲗⲎϠⲛⲟⲩⲁ ⲛⲡ***[— (l. 8) où Jean Gascou lit *ⲛⲧⲗⲎϠⲛⲟⲩⲁ ⲛⲡⲟⲗ[εωϛ*.³² Il est donc possible que cette *λϠϠⲛⲟⲩⲁ* avait lieu à Hermoupolis.

Ces attestations laissent à penser qu'en Égypte à l'époque byzantine et même au début de la période arabe existait une forme organisée d'éclairage des villes. Nous pouvons supposer que les documents papyrologiques provenant de la *chôra* égyptienne reflètent aussi des réalités de la vie de grands centres urbains comme Alexandrie. Cependant ces documents fragmentaires, en nombre limité et de provenance aléatoire ne nous permettent pas davantage de précision sur le type d'illumination désignée par *λυχναψία τῆς πόλεως*. S'agit-il d'illumination quotidienne ou de fête, et qui était responsable de son organisation?

On peut remarquer ici que le problème de l'éclairage des villes du bassin méditerranéen n'est jamais abordé de manière satisfaisante. Les études consacrées à ce sujet sont fondées sur des sources architecturales ou iconographiques, des textes littéraires ou épigraphiques généralement sans correspondance de lieu et d'époque. Ces études n'ont pas été conduites de manière systématique.³³

Parmi les sources littéraires, il faut mentionner l'*Historia Arcana* écrite par Procope de Césarée à la moitié du VI^e siècle. L'auteur mentionne entre autres que l'empereur Justinien a pris dans le trésor de l'État les ressources de la ville destinées aux besoins locaux. Cette décision aurait rendu difficile la situation des médecins et des enseignants qui profitaient de dotations publiques; elle

³⁰ Je dois toutes les informations concernant ce texte à la bienveillance de Jean GASCOU.

³¹ Le nom *ⲱⲙⲟⲩⲛ* employé dans le texte désigne la ville d'Hermoupolis, cf. CPR IV "Ortsnamen", p. 213.

³² J. Gascou m'a envoyé cette lecture par lettre.

³³ Cf. G. SPANO, "La illuminazione delle vie di Pompei" [dans:] *Atti della Reale Accademia di Archeologia* (= *Lettere e Belle Arti*, vol. VII, Napoli 1920); E. BRECCIA, "Il lampionaio", *BSAA* 20 (1924), pp. 239-251; H. LAMER, "Strassenbeleuchtung im späteren Altertume", *Berl. Phil. Woch.* 47 (1927), n^o 48, col. 1472.

aurait eu aussi pour conséquence la négligence de l'entretien des bâtiments publics et le fait que οὔτε λύχνα ταῖς πόλεσι ἐν δημοσίῳ ἐκάετο (26, 143) "n'allumait plus de lampes en ville aux frais publics".

En ce qui concerne l'éclairage de ville dans différentes régions de l'Empire oriental on peut citer ici deux textes sur Antioche. Ammianus Marcellinus (IV^e siècle ap. J.-C.), né à Antioche, mentionne dans un livre des *Res Gestae* un magnifique éclairage nocturne de sa ville natale: *in urbe, ubi pernoctantium luminum claritudo dierum solet imitari fulgorem* (XIV 1,9) — "en ville où la clarté des lumières de nuit imite le clair du jour". Libanios, né aussi à Antioche, écrit dans son discours cité plus haut que "le flambeau du soleil est remplacé par d'autres lumières surpassant l'illumination égyptienne, de sorte que la nuit chez nous diffère du jour seulement par la nature de la lumière visible".³⁴

Le texte suivant est une lettre, connue en version syriaque, de Sévère d'Antioche (première moitié du VI^e siècle). Un passage concerne les habitants d'Alexandrie qui sont convaincus que le soleil ne brille que pour eux et que les lampes ne brûlent que pour eux, et ils disent que les autres villes sont sans lampes".³⁵

En étudiant les textes d'Ammianus Marcellinus, Libanios et Sévère d'Antioche, il faut toujours se rendre compte que les rues des villes orientales étaient pleines de vie bien avant dans la nuit, éclairées par les lumières d'éventaires et de boutiques, ainsi que par les lanternes et les flambeaux portés par les passants. Cela n'exclut pas l'existence d'un éclairage urbain organisé, surtout des rues principales et des bâtiments publics.

En ce qui concerne la période romaine, E. Breccia³⁶ cherche l'attestation de l'éclairage urbain organisé dans les sources iconographiques. Il mentionne les figurines en terre cuite d'Égypte, provenant probablement de la période romaine, ou de la fin de la période ptolémaïque. Elles représentent un homme habillé d'un manteau épais, souvent avec un capuchon. Il porte dans une main une lanterne, dans l'autre une échelle.³⁷ Il est possible que cette figurine soit une représentation d'un "allumeur de lampes". Il avait besoin d'une échelle pour allumer des lampes placées dans les niches ou, peut-être, suspendues dans les portiques. Nous ignorons si cette personne s'occupait de l'éclairage de bâtiments publics, allumait les lampes durant les fêtes nocturnes, ou bien travaillait dans un service quotidien pour illuminer les rues de la ville.

³⁴ Cf. note 11.

³⁵ XLVI, éd. E. W. BROOKS, *Patrologia Orientalis* 12, p. 318.

³⁶ Breccia, *Il lampionaio* ..., pp. 248-251.

³⁷ Cf. Breccia, *Il lampionaio* ..., pl. XXV, g. 1; IDEM, *Terracotte figurate greche e greco-egizie del Museo di Alessandria*, Bergamo 1930, pl. U 2.

Il vaut la peine de rappeler que les rues des villes antiques étaient patrouillées la nuit par des gardiens spéciaux. A Rome, depuis l'époque d'Auguste, ils étaient appelés *vigiles*³⁸ et subordonnés au *praefectus vigilum*.³⁹ Plus tard, le système semblable fonctionnait aussi à Constantinople.⁴⁰ Aux époques romaine et byzantine, en Égypte, les gardiens de nuit étaient appelés *νυκτοφύλακες*,⁴¹ et au moins depuis le III^e siècle, dans les métropoles, ils étaient soumis aux *νυκτοστράτηγοι*.⁴² Dans les documents d'Asie Mineure provenant de la même époque, nous trouvons aussi des passages concernant les stratèges de nuit.⁴³ Certains textes du V^e et du début du VI^e siècle mentionnent un *νυκτέπαρχος* qui exerçait ses fonctions à Antioche.⁴⁴ Sa charge était, probablement, équivalente à celle du *praefectus vigilum* à Constantinople.

L'extinction des incendies et le soin de la sécurité en ville étaient les devoirs principaux des gardiens de nuit. Ils devaient se servir de lanternes ou de flambeaux. Des informations très intéressantes sur ce sujet viennent d'un groupe d'inscriptions de Rome, datées de 215-245 ap. J.-C. et concernant la VII^e cohorte des *vigiles* à laquelle appartenaient les *sebaciarii* (CIL VI 2998-

³⁸ Cf. P. K. BAILLIE REYNOLDS, *The Vigiles of Imperial Rome*, Oxford 1926; A. CHASTAGNOL, *La Préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire*, Paris 1960, pp. 258-260; W. KRENKEL, "Vigiles" [dans:] *Der Kleine Pauly*, vol. 5, München 1979, col. 1270-1271.

³⁹ Cf. Baillie Reynolds, *op. cit.* pp. 30-42, Chastagnol, *op. cit.*, pp. 262-264.

⁴⁰ Cf. G. DAGRON, *Naissance d'une capitale*, Paris 1974, pp. 233-234.

⁴¹ Cf. F. OERTEL, *Die Liturgie, Studien zur Ptolemäischen und kaiserlichen Verwaltung Ägyptens*, Leipzig 1917, pp. 265-268; E. KIESSLING, "Der Nachtwächterdienst in Ägypten", *Forschungen und Fortschritte* 15 (1939), pp. 34-35; N. LEWIS, *The Compulsory Public Services of Roman Egypt*, Firenze 1982, p. 40.

⁴² Cf. Oertel, *op. cit.*, 281-283; J. LALLEMAND, *L'administration civile de l'Égypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse (284-382)*, Bruxelles 1964, pp. 164-165; P. J. SUPESTEIJN, *Angabe an einen Nyktostrategen* [dans:] *P. L. Bat. XVII* (1968), pp. 128-132; J. D. THOMAS, "The Nyktostrategia in the Egyptian Metropolis", *CdE* 44 (1969), pp. 347-352; Lewis, *op. cit.*, p. 40; F. KAYSER, "«Syndics» et nyktostratèges dans une inscription de Haute-Égypte", *BIFAO* 91 (1991), pp. 225-230.

⁴³ P. ex.: P. PARIS, M. HOLLEAUX, "Inscriptions de Carie", *BCH* 9 (1885), p. 347, no 30, 14-15 (Sebastopolis); I. LÉVY, "Études sur la vie municipale de l'Asie Mineure sous les Antonins", *REG* 12 (1899), pp. 283-284; L. ROBERT, "Epigraphica VI", *REG* (1929), p. 428, no 3, 1 (Laodicée du Lykos); *SEG*, vol. IV (1930), p. 97, no 515, 9-10 (Ephèse); L. ROBERT, *Études anatoliennes*, Amsterdam 1970, p. 322, l. 12 (Tabai); *Die Inschriften von Tralleis und Nysa*, Teil I: *Die Inschriften von Tralleis*, éd. F. B. POLJAKOV, Bonn 1989, no 77, 7-8; *CIG*, vol. III, pars XVII, 3948, 1-3 (Phrygie).

⁴⁴ Cf. J. H. W. G. LIEBESCHUETZ, *Antioch. City and Imperial Administration in the Later Roman Empire*, Oxford 1972, pp. 124-125.

3088).⁴⁵ *Sebaciarius*⁴⁶ désignait, vraisemblablement, une personne appartenant à une troupe de gardiens qui était responsable de l'éclairage. Ils exerçaient leurs fonctions durant un mois. Le *sebaciarius* se servait de flambeaux au suif, ou peut être, de lampes à l'huile mises dans des lanternes (cf. *CIL* VI 3038, 7). Malheureusement, nous ignorons s'il travaillait seul dans un quartier, ou s'il accompagnait une troupe de *vigiles*, ou s'il exerçait ses fonctions durant les fêtes.

On peut poser ici une question: est-ce que les gardiens de nuit ont pu jouer le rôle d'un service chargé d'améliorer l'éclairage en vue de la sécurité, surtout dans les quartiers pauvres, éloignés des places et des rues principales? Vu l'état des sources dont nous disposons, cette question reste sans réponse.

Comme nous le voyons, même d'après les sources présentées ici d'une manière incomplète, le problème de l'éclairage de ville mérite encore des études approfondies, pour lesquelles les sources papyrologiques peuvent fournir des informations très importantes.

IV. CONCLUSION

Le mot *λυχναψία*, en latin *lychnapsia*, en copte *ΛΥΧΝΟΨΙΑ*, est synonyme du terme *λυχνοκαία*. Il pouvait désigner le rite quotidien de l'allumage des lampes dans un temple égyptien ou l'illumination religieuse d'une fête organisée dans un temple ou ailleurs, dans les cultes égyptiens ainsi que dans la religion juive. Des auteurs chrétiens utilisaient ce mot pour désigner l'illumination d'une église pendant les messes ou des prières.

Λυχναψία et *λυχνοκαία* pouvaient désigner aussi des illuminations à caractère civil p.ex. l'éclairage organisé comme un signe de joie. Dans certains documents papyrologiques des V^e-VIII^e siècles, apparaît l'expression *λυχναψία τῆς πόλεως*. Les sources dont nous disposons ne peuvent nous aider que de manière indirecte à interpréter cette expression. Pourtant, l'étude de l'ensemble de ces matériaux permet de penser que *λυχναψία τῆς πόλεως* désignait l'éclairage urbain organisé. Malheureusement, nous ignorons s'il agissait d'un éclairage quotidien ou lié à des fêtes.

[Warszawa]

Maria Mossakowska

⁴⁵ Cf. M. BESNIER, "Sebaciaria, Sebaciarius" [dans:] *Daremberg-Saglio*, vol. IV, Paris 1908, pp. 1162-1163; H. O. FIEBIGER, "Sebaciaria, Sebaciarius" [dans:] *RE*, vol. IIA, Stuttgart 1923, col. 949-950; Baillie Reynolds, *op. cit.*, pp. 101-107.

⁴⁶ Le mot *sebaciarius* est dérivé du substantif *sebum* ("suif").